

CONCOURS D'ENTRÉE EN CLASSE PRÉPA ART

ANNÉE SCOLAIRE 2019/20

DÉROULEMENT DU CONCOURS D'ENTRÉE

Le concours se déroule sur deux journées et comprend trois épreuves :

- une **épreuve pratique** ;
- une **épreuve écrite de culture générale** (analyse d'images, questions sur l'art, l'esthétique ou plus largement d'ordre culturel) ;
- une **épreuve orale** sous la forme d'un **entretien avec un jury d'enseignants autour du dossier de travaux personnels du candidat**.

Le dossier de travaux personnels doit manifester la capacité créatrice du candidat, sa capacité à exercer un esprit critique vis-à-vis de son propre travail. Il doit faire apparaître ses motivations pour les études envisagées. Le dossier peut être composé de carnets de bord, de carnets de croquis, de dessins, d'illustrations, de gravures, de photographies, de collages, de volumes, de vidéos, de créations multimédias, etc.

DATES DES ÉPREUVES

1^{re} session :

- Épreuves écrites et plastique :
Lundi 15 avril 2019
- Entretien avec le jury :
Mardi 16 ou mercredi 17 avril 2019

2^e session :

- Épreuves écrites et plastique :
Lundi 1^{er} juillet 2019
- Entretien avec le jury :
Mardi 2 ou mercredi 3 juillet 2019

CONDITION D'ADMISSION

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat ou l'obtenir lors de la session suivant le concours d'entrée.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site Internet esa-paysbasque.fr ou à retirer auprès du bureau de la scolarité de l'ESAPB - Cité des Arts à Bayonne.

> Pièces à fournir :

- une lettre de motivation ;
- le formulaire d'inscription au concours d'entrée dûment complété ;
- une photo d'identité récente (format photomaton uniquement, non collée) pour la carte étudiante ;
- un chèque de 41 € à l'ordre de « Régie de recettes École d'art de Bayonne » correspondant aux droits d'inscription à l'examen d'entrée (non remboursable).

Pour les titulaires du baccalauréat :

- une copie du baccalauréat ou du titre admis en équivalence ;
- les copies des bulletins trimestriels de terminale.

Pour les candidats en terminale :

- les copies des bulletins de notes de première et terminale ;
- la copie d'un certificat de scolarité.

Pour les candidats non bacheliers :

- une demande de dérogation ;
- un curriculum vitae du parcours professionnel ou artistique.

> Dates limites de réception du dossier :

- **1^{re} session : 22 mars 2019**
- **2^e session : 7 juin 2019**

> Le dossier est à retourner à l'adresse suivante :

École supérieure d'art Pays Basque
Bureau de la scolarité
Cité des Arts
3 av. Jean Darrigrand
64100 BAYONNE

Une convocation sera envoyée au candidat par mail et par courrier six jours avant la date du concours.

> Les résultats seront communiqués par courrier et consultables sur le site Internet : www.esa-paysbasque.fr
Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

BOURSES D'ÉTUDES

Elles sont accordées par le ministère de la Culture. La constitution du dossier social étudiant est à saisir sur le site Internet du CROUS AQUITAINE : www.crous-bordeaux.fr

> Ne pas attendre les résultats du baccalauréat, des concours, des admissions pour formuler les vœux dans l'établissement de votre choix.

